Tarif de l'assainissement pour la collecte et le traitement des eaux usées des usagers du territoire du SYSEG au 1^{er} ianvier 2021

1 Janvier 2021			
COMMUNES	Part prélevée sur la facture d'eau potable et reversée au SYSEG*		Part prélevée sur la facture d'eau potable et reversée au Délégataire** du SYSEG
	Abonnement : part fixe annuelle en € HT	Part variable en € HT/m³ suivant la consommation d'eau potable	Part variable en € HT/m³ suivant la consommation d'eau potable
BRIGNAIS	14,75	0,6900	
CHAPONOST Usagers de la ZI des Troques	17,68	0,5960	
BEAUVALLON (CHASSAGNY)	19,00	0,7750	
CHAUSSAN	16,75	0,7450	
ECHALAS	17,60	0,8000	
LOIRE-SUR-RHONE	13,50	0,7450	
MILLERY	20,00	0,7375	
MONTAGNY	20,00	0,7625	
MORNANT	15,25	0,7253	0,8438
ORLIENAS	17,00	0,7613	
RIVERIE	22,00	0,7600	
BEAUVALLON (ST ANDEOL LE CHÂTEAU)	15,22	0,7975	
BEAUVALLON (ST JEAN DE TOUSLAS)	15,41	0,9200	
ST LAURENT D'AGNY	17,94	0,7607	
ST ROMAIN EN GIER	18,50	0,7075	
TALUYERS	18,50	0,8025	
VOURLES	17,38	0,7200	

Les usagers sont également redevables des taxes à verser auprès de l'organisme public : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

*Ces tarifs évoluent chaque année sur les communes en convergeant afin d'atteindre au 1^{er} janvier 2023 : 18 € HT/an pour l'abonnement part fixe et 0,76 € HT/m³ pour la part variable

**Le SYSEG a confié par contrat d'affermage au délégataire VEOLIA la gestion de son service public d'assainissement collectif jusqu'au 15 juillet 2024.

Le prix moyen de l'eau sur le territoire du SYSEG au 1^{er} janvier 2020 est de 4,2828 € HT/m³ pour une facture de 120 m3 incluant les parts assainissement, eau potable et taxes.